

19(12) Autorisation de passer un marché de gré à gré avec la MAISON ARTES pour fourniture de matériel éducatif pour les C.E.G. s'élevant à frs. 1.378.470. frs.CFA.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à passer avec la Maison ARTES un marché de gré à gré d'un montant de 1.378.470. frs.CFA. pour fourniture de matériel éducatif pour les C.E.G.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 633 " Acquisition de petit matériel " du budget 1964.

Approuvé
St Denis le 12 janvier 1965
P. de Beyer
Le Secrétaire Général
Signé: J. Chaboud

Adopté à l'unanimité.